



VOTRE LETTRE DU  
VOS RÉF.  
NOS RÉF.  
DATE 24.12.2025  
ANNEXE(S)  
CONTACT [Patrick.Waterbley@health.fgov.be](mailto:Patrick.Waterbley@health.fgov.be)  
[Julie.Leroy@health.fgov.be](mailto:Julie.Leroy@health.fgov.be)

À l'attention de Monsieur Frank  
Vandenbroucke  
Vice-premier ministre et  
ministre des Affaires sociales et  
de la Santé publique, chargé de  
la Lutte contre la pauvreté

**AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES MÉDECINS <sup>1</sup> DU 11 DÉCEMBRE 2025 RELATIF À L'UTILISATION DE PANELS DE PRESCRIPTION BASÉS SUR DES PROFILS DIAGNOSTIQUES OU PRÉVENTIFS (ANTIOXYDANTS, ETC.) ET À LA NÉCESSITÉ D'ÉLABORER DES RECOMMANDATIONS OU DES LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES MÉDECINS (FORMATEURS - MAÎTRES DE STAGE - ÉQUIPES DE STAGE) CONFORMÉMENT À L'ART. 5, § 4, 3<sup>o</sup> DE L'A.R. DU 21.04.1983 <sup>2</sup>.**

Monsieur le Ministre,

Le 11 décembre 2025, le Conseil supérieur des médecins a rendu un avis consensuel et conforme à la procédure consultative en vigueur relatif à l'utilisation de panels de prescription basés sur des profils diagnostiques ou préventifs (antioxydants, etc.) et à la nécessité d'élaborer des recommandations ou des lignes directrices à l'intention des médecins (formateurs - maîtres de stage - équipes de stage).

1

Des signaux récents en provenance du terrain indiquent une propagation et une utilisation croissantes de tests de laboratoire commerciaux dans le cadre des soins de première ligne et en dehors.

Les instituts qui proposent ces tests se situent quelque part entre la médecine conventionnelle et la « médecine intégrative », qui adopte une approche médicale non fondée sur l'EBM. Ils se présentent comme un institut de santé qui propose toutes sortes de tests comme la détermination du biorythme, la résistance au stress, l'âge métabolique, la capacité de méthylation, l'équilibre nutritionnel, les contrôles intestinaux, les contrôles de santé, les contrôles de stress et les bilans de vitamines et de minéraux, en plus d'« analyses sanguines complètes ». Certains de ces tests ne sont pas remboursés, mais une grande partie l'est. Sur cette base, ils rédigent un rapport contenant des avis, selon leurs propres termes : *une boîte à outils diagnostique pour la médecine du mode de vie dans la pratique journalière.*

Ils génèrent des coûts élevés pour le patient, mais aussi pour l'autorité publique, car les nombreux tests ne partent pas d'intentions préventives raisonnables et ne reposent pas sur une base clinique. En outre, le nombre élevé de tests génère statistiquement toujours des résultats anormaux qui, à leur tour, génèrent de nouveaux tests. Outre le coût élevé pour l'autorité publique, le patient reçoit un avis,

<sup>1</sup> Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes.  
A.R. du 21 avril 1983 fixant les modalités de l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, *MB* 27 avril 1983



en plus du volet financier, concernant les tests pour traiter les « lacunes » sous forme de suppléments de toutes sortes.

### **Vide scientifique**

Les panels proposés n'ont pas été validés dans le cadre de l'EBM (evidence-based medicine) et ne répondent pas aux exigences de fiabilité diagnostique, de reproductibilité et de pertinence clinique. Leur utilisation peut conduire à une consommation médicale inutile, à une anxiété injustifiée chez les patients et à des actes diagnostiques qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de soins conformes aux directives. Ils violent potentiellement les valeurs fondamentales de la médecine - y compris *ne pas nuire*.

### **Marketing agressif et influence des professionnels de la santé**

Des médecins généralistes témoignent que ces laboratoires ont recours à des pratiques commerciales agressives. Pendant ces formations complémentaires, ils approchent les médecins et leur donnent l'impression que ces tests sont scientifiquement fondés et utiles. Cela n'est pas compatible avec une pratique fondée sur des preuves scientifiques et se fait au détriment des patients (cf. supra : coûts inutiles, anxiété, traitements inutiles avec des suppléments coûteux)

### **Conclusion**

L'essor des diagnostics non fondés sur des preuves scientifiques menace la qualité et l'intégrité des soins de santé.

2

---

Par la présente lettre, le Conseil supérieur souhaite informer le ministre de ces pratiques inacceptables et espère que le ministre prendra les mesures nécessaires pour en informer les médecins, les formateurs (maîtres de stage et équipe) et la population.

Le Conseil supérieur des médecins considère également qu'il est approprié que cet avis soit transmis aux Académies Royales de Médecine, au Centre fédéral d'expertise et à l'INAMI.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma plus haute considération.

Dr P. Waterbley

Prof. E. Cogan

Vice-président/secrétaire

Président

Dr J. Leroy.  
Médecin attaché

Conseil supérieur des médecins